

Réplique de François GROSDIDIER à la réponse de notre collègue Jean-Louis MASSON :

Après mon mot d'humeur « *la coupe est pleine !* », Jean-Louis MASSON vous a envoyé un mail comportant deux mises au point.

Ce mail s'ajoute à une campagne intensive et répétitive de dénigrement sur le redécoupage électoral et d'autres sujets. J'étais d'abord tenté de ne pas répondre parce que je crains de descendre à son niveau et que, entre ma mairie, ma circonscription, l'Assemblée Nationale et la fédération des maires, j'ai autre chose à faire.

Mais des mensonges, même grossiers et contradictoires, des rumeurs, même infondées, mais martelées sans cesse, finissent par convaincre. On a cru bon de se taire quand les vice-présidents de la CA2M ont été salis. Le résultat est que l'opinion publique en a été imprégnée.

Sur la première mise au point de M. MASSON :

Dans son mail, **il dit n'avoir jamais pris position sur la question**. Lundi 25 mai, en séance, il a dit : « *relisez toutes mes interventions depuis que je siége à la CA2M* ».

La vérité est qu'**il a allumé la mèche le premier, avant de siéger avec nous**. C'est lui, qui, le premier, dès la mise en place de la CA2M, avait critiqué publiquement le nombre des vice-présidents et le montant global de leurs indemnités. C'était peut-être pour en...quiquiner M. RAUSCH.

Il voudrait le faire oublier aujourd'hui. Depuis les dernières élections, il a pu compter sur la relève du groupe de ses amis, présidée par Mme ZIMMERMANN et auquel appartient M. LEBEAU. Il s'est aussi rappelé qu'il était sénateur, que les sénatoriales approchaient et qu'il aurait besoin de vos voix.

Sur sa réplique à sa deuxième mise au point :

En vingt ans, je n'ai jamais mené le combat politique en attaquant les personnes. Je n'ai jamais critiqué non plus le train de vie de mes collègues. **Si j'ai rappelé quelques « privilèges » de parlementaires, c'est pour remettre les choses en place** devant cette mise au pilori des maires de petites communes.

Sur la permanence devenue appartement locatif, M. MASSON répond à côté : je ne disais pas qu'il était financé par un prêt à 0 % de l'Assemblée Nationale mais par l'indemnité représentative de frais de mission. Quant à son patrimoine immobilier, il doit oublier quelques parts de S.C.I. **D'ailleurs, je n'en conteste pas la légalité. La moralité, c'est autre chose... surtout quand on donne des leçons !**

Par contre, J-L. MASSON et M-J. ZIMMERMANN
écrivait dans leur journal **Moselle Avenir (Adecslor)**
N°99 :

**« La honte ! Ne pouvant cumuler les mandats,
un député cumule les indemnités.**

« Les cumulards ne cherchent qu'à gonfler leurs indemnités et tous les artifices sont bons pour tourner la loi. Ainsi, le député JACQUAT (UDF) collectionne les mandats dans le but d'atteindre les indemnités maximales (député, conseiller général, élu municipal de Metz, président de l'AMAPA...)

« Ce n'est pas assez et il conserve en plus sa profession de médecin afin d'additionner de substantiels revenus professionnels. Pire, il fait également verser à son épouse un salaire d'assistante parlementaire (cet argent est normalement prévu pour embaucher un collaborateur).

« Ce n'est pas encore assez, il vient de négocier pour son épouse la seconde place sur la liste régionale de P. LEROY. De la sorte, le couple JACQUAT va récupérer 15 000 F supplémentaires par mois. Pourquoi ne pas aussi placer le grand-père, les cousins et les tantes du député ? C'est une insulte pour certaines familles qui n'ont pas de quoi vivre normalement. C'est dégradant pour l'image de responsabilités que l'on souhaite donner aux femmes en politique... »

Je me suis interrogé longtemps sur les raisons de sa haine irrationnelle envers moi. Son mail m'éclaire : Je n'ai pas le bac et il est sorti de Polytechnique en tête du classement !

C'est vrai qu'ayant quitté le lycée, je me suis engagé dans l'armée. Dès lors, je décidais de vivre par moi-même, sans même solliciter mes parents qui avaient pourtant les moyens.

A mon retour de l'armée, sans le bac, j'ai réussi un examen d'entrée à la CAF de la Moselle et le concours national d'enquêteurs de la Police Nationale. Je n'avais besoin de personne. Je suis passé d'emploi à emploi, sans difficulté et en étant débauché par des employeurs qui me sollicitaient. Comme l'actuel président du Conseil Constitutionnel, à défaut de bac, j'ai fait une capacité en droit, une licence et une maîtrise de droit public.

Jean-Louis MASSON, en 78, à 30 ans, était le député le plus diplômé du Parlement, en ayant battu un ministre en exercice. Il disait publiquement qu'il serait maire de Metz, puis ministre, puis premier ministre, puis président de la République... et il était objectivement en droit de l'espérer.

Mais son égocentrisme pathologique l'a marginalisé dans une vie publique où il faut nécessairement faire avec les autres. On peut marquer des buts, mais pas contre son camp, et il faut nécessairement jouer collectif.

Ma réussite est bien modeste et pas programmée. Adolescent, je me rêvais en navigateur, et lui, en président de la République. Mais, que sans bac, je puisse réussir là où le polytechnicien, sorti « dans la botte » échouait, cela lui est insupportable, insultant même.

Qui puis-je, si après un sans-faute jusqu'en 78, il n'a fait que des erreurs depuis :

- sa candidature contre J-M RAUSCH en 83, avortée en raison de son tract d'auto diffamation,
- sa bagarre à coup de pieds avec le président du Conseil Général Julien SCHVARTZ en 86,
- son coup anti-Jacquat en 89,
- ses dissidences aux régionales et aux sénatoriales,
- son invalidation-inéligibilité prononcée par le Conseil Constitutionnel en 97 ?

Je n'y suis pour rien. Mais sans le bac, je n'avais pas le droit de faire mieux que lui et moins encore contrarier, en tant que responsable départemental de mon mouvement, ses initiatives folles qui ont causé les victoires du PS (*à qui je ne peux pas le reprocher*) aux régionales, aux sénatoriales et aux municipales à Metz.

Pour détendre l'atmosphère,

voici une anecdote vraie et drôle

qui nous éclaire sur la psychologie profonde de notre collègue. Elle a fait le tour du Groupe RPR à l'Assemblée Nationale fin 1994.

En 1994, Gérard LONGUET démissionne du Gouvernement BALLADUR. Il est remplacé par le député corse José ROSSI. Celui-ci fait sa première apparition au banc des ministres. Plus haut, Jean-Louis MASSON est assis à côté du député d'Indre-et-Loire Philippe BRIAND. Le mosellan dit à son voisin : *« Je ne comprends pas Balladur. Regarde ! Il nomme un con comme Rossi ministre de l'Industrie, du Commerce Extérieur, de la Poste et des Télécommunications. Mais il est nul Rossi ! Il n'a pas de formation. C'est n'importe quoi ! Moi, je suis polytechnicien, docteur en droit, docteur en sciences économiques, diplômé d'histoire... et, depuis 15 ans, personne ne pense à moi pour être ministre ».*

Puis MASSON demande à BRIAND : *« Au fait, qu'est-ce que tu as, toi, comme formation ? »*

BRIAND, qui possède une importante société immobilière sur Tours, mais qui a surtout beaucoup d'humour, lui répond : *« Moi, j'ai un CAP de coiffeur ! »*

Interloqué, MASSON ajoute : *« Mais tu n'as quand même pas que ça comme formation ? »*

BRIAND : *« Non, bien sûr. Pour m'installer à mon compte, j'ai dû passer le brevet de coiffeur. »*

Après un long blanc, MASSON lui dit : *« Mais tu ne veux pas être ministre, toi... »*

L'ironie de l'histoire est que BRIAND a été nommé ministre par Jean-Pierre RAFFARIN... et qu'il a démissionné au bout d'un mois, parce que ce n'était pas compatible avec la direction de sa société, mais non parce qu'il n'avait pas la formation adéquate !